Commissariat aux langues officielles | Office of the Commissioner of Official Languages

Ottawa, le 5 octobre 2000

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Constat d'une situation inacceptable : un changement majeur s'impose
Rapport annuel 1999-2000 de la commissaire aux langues officielles

La commissaire aux langues officielles, madame Dyane Adam, a déposé aujourd'hui au Parlement le premier rapport annuel de son mandat. En plus de rendre compte des principales activités qu'elle et son prédécesseur, monsieur Victor C. Goldbloom, ont menées entre janvier 1999 et mars 2000, ce rapport propose les priorités que la commissaire compte mettre de l'avant en ce début de mandat.

Malgré certains progrès significatifs, madame Adam constate que le bilan de l'année est peu reluisant. Au cours des quinze derniers mois, le Commissariat a reçu quelque 1 800 plaintes. De plus, les transformations gouvernementales récentes continuent d'avoir une incidence négative sur le respect des droits linguistiques et il y a un manque chronique de suivi en profondeur des recommandations formulées par la commissaire. « Il est inacceptable, après trois décennies et en dépit de nombreuses interventions des Commissaires successifs, que nous devions, année après année, relever autant de lacunes récurrentes dans les bureaux fédéraux désignés pour offrir les services dans les deux langues officielles et dénoncer les inerties persistantes des institutions fédérales », a déclaré madame Adam.

Pour la commissaire, il est clair que globalement, il y a un manque d'engagement et de leadership ferme et réel de la part du gouvernement fédéral à l'égard de la pleine mise en oeuvre de la *Loi sur les langues officielles*, tant au niveau des acteurs politiques, qu'au niveau des hauts fonctionnaires. Alors que les institutions réagissent aux lacunes décelées par le Commissariat, madame Adam observe que les correctifs apportés sont généralement superficiels et ne transforment pas la vraie nature des problèmes, lesquels se répètent. De plus, plusieurs institutions fédérales ont une attitude passive, sinon défensive, face à leurs obligations linguistiques et elles ne s'acquittent pas pleinement de celles reliées au développement des communautés minoritaires francophones et anglophones.

La commissaire estime qu'un changement majeur s'impose pour remettre la dualité linguistique au centre des priorités, en commençant par une responsabilisation politique et administrative concrète. Madame Adam souligne que le gouvernement fédéral est le gardien et le promoteur des valeurs fondamentales de l'identité canadienne, dont la dualité linguistique et la protection des minorités de langue officielle. Lui seul peut jouer ce rôle qui constitue une condition critique de l'intégrité du pays.

« Au-delà des lois et des principes généraux, les élus et les hauts fonctionnaires doivent réaffirmer leur engagement et donner l'exemple en intégrant les langues officielles en tant que valeur fondamentale du Canada à leur discours, à leur vision et à leurs pratiques. » La commissaire demande donc au gouvernement d'assurer un leadership renouvelé en adoptant un plan global fondé sur la concertation de l'ensemble des institutions fédérales et la collaboration avec les communautés minoritaires pour mettre en oeuvre les principes inscrits dans la *Loi* et dans la Constitution de notre pays.

En contrepartie des nombreuses lacunes dans la mise en oeuvre de la *Loi*, madame Adam se réjouit de

voir qu'il y a eu certaines avancées prometteuses pendant la dernière année. Alors que l'industrie du transport aérien au Canada était en pleine transformation, le ministre des Transports et son ministère ont agi pour protéger le droit du public d'être servi dans l'une ou l'autre langue officielle par Air Canada et ses transporteurs régionaux. Diversification de l'économie de l'Ouest Canada a innové en créant des organismes dans les quatre provinces de l'Ouest, qui reconnaissent le rôle des communautés francophones dans le développement économique. Par ailleurs, le Comité des sous ministres responsables des langues officielles s'est vu confié un mandat élargi et a défini ses priorités stratégiques.

Pour sa part, afin de susciter activement un renouveau des langues officielles, la commissaire annonce son intention de réorienter l'emphase de son action. Tout en continuant de recevoir et d'instruire des plaintes, elle entend diversifier son champ d'activité en visant, en particulier, la transformation de la culture des institutions fédérales à l'égard de la dualité linguistique. À son rôle d'ombudsman, elle associera un rôle d'agent de changement et un rôle d'éducateur.

Au cours de la dernière année, la commissaire est intervenue dans de nombreux dossiers touchant les droits linguistiques des Canadiennes et des Canadiens : la restructuration de l'industrie du transport aérien, la présence des deux langues officielles sur Internet, la réforme du système d'éducation au Nouveau-Brunswick et les fusions municipales au Québec et en Ontario, plus particulièrement dans la capitale nationale, pour n'en nommer que quelques-uns. Soulignons également que le Commissariat est intervenu dans deux recours judiciaires majeurs devant la Cour suprême où cette dernière a confirmé et précisé la portée des droits linguistiques.

La commissaire est persuadée que les nombreux défis énoncés dans ce rapport pourront être relevés avec la collaboration de l'ensemble des partenaires. « C'est ainsi que nous trouverons les solutions les plus durables et les moyens les plus efficaces pour assurer l'épanouissement des communautés minoritaires et pour renforcer la dualité linguistique au Canada », a-t-elle conclu.

-30-

Renseignements

Représentant(e)s de la Commissaire

Document d'information

Le palmarès des réalisations heureuses

La commissaire constate dans son rapport annuel que des problèmes récurrents et parfois systémiques empêchent la pleine mise en oeuvre de la *Loi sur les langues officielles.* Madame Adam incite le gouvernement fédéral à réaffirmer son leadership en matière de langues officielles et à adopter une vision renouvelée accompagnée d'un plan global de mise en oeuvre.

Cela dit, elle est heureuse de souligner ici quelques actions concrètes posées par des ministères et des organismes au cours de la dernière année, qui favorisent le renforcement de la dualité linguistique et l'épanouissement des communautés minoritaires au Canada.

Nouvelles garanties aux passagers aériens (ministère des Transports)

- Alors que l'industrie du transport aérien au Canada était en pleine transformation, le ministre des Transports et son ministère ont agi pour protéger le droit du public d'être servi dans l'une ou l'autre langue officielle par les transporteurs aériens. Les modifications législatives confirment

que la *Loi sur les langues officielles* continue à s'appliquer à la société Air Canada, mais ajoutent plusieurs dispositions spécifiant les nouvelles obligations linguistiques applicables aux filiales de la Société. Cette initiative mérite d'être soulignée, même si ces changements législatifs n'ont pas permis de régler toutes les questions relatives au respect de la *Loi sur les langues officielles* par Air Canada.

- Au cours de la dernière année, le ministère des Transports a déployé des efforts pour améliorer l'offre de services dans les deux langues officielles aux contrôles de sécurité aux points d'embarquement dans les aéroports. Transports Canada a entrepris, entre autres, de revoir les règlements adoptés en vertu de la *Loi sur l'aéronautique* pour imposer des contraventions aux lignes aériennes lorsque les droits linguistiques des passagers ne sont pas respectés lors des contrôles de sécurité.

Amélioration du service à la clientèle dans le triangle Montréal-Ottawa-Toronto (Via Rail)

Durant la dernière année, Via Rail a pris des mesures concrètes pour améliorer l'offre de services à sa clientèle dans les deux langues officielles. Face à ce constat, la Commissaire a retiré un recours judiciaire engagé en 1991.

Leadership renouvelé (Comité des sous-ministres responsables des langues officielles (CSMLO))

La commissaire se réjouit de voir que ce comité s'est doté d'un mandat élargi et a établi des priorités et des objectifs stratégiques pour guider les institutions fédérales. Dorénavant doté d'un secrétariat permanent, le CSMLO se propose donc « d'assurer un leadership intégré et de constituer un lieu de convergence de haut niveau au sein de l'appareil gouvernemental canadien en matière de langues officielles ». Dès février 2000, le CSMLO a adopté quatre priorités stratégiques : vision renouvelée, Internet en français, santé et les communautés minoritaires, langue de travail. Une initiative à suivre qui augure bien pour un leadership renouvelé en matière des langues officielles.

Des Jeux bilingues (XIII^{e} Jeux panaméricains/Patrimoine canadien)

Les Jeux panaméricains qui ont eu lieu à Winnipeg en juillet 1999 illustrent la façon dont les langues officielles peuvent être intégrées aux activités sportives, pour le plus grand avantage de tous les participants et des spectateurs. Les Jeux ont été un succès linguistique parce que les organisateurs avaient planifié les services linguistiques et avaient investi suffisamment en ressources financières et humaines pour que ces services puissent être offerts.

Français sur Internet (Patrimoine canadien)

Au nom du gouvernement, Patrimoine canadien a répondu promptement aux recommandations formulées par la commissaire dans son étude intitulée *Le gouvernement du Canada et le français sur Internet,* publiée en août 1999. Patrimoine canadien coordonne l'élaboration d'un plan d'action accompagné d'échéanciers, de mécanismes de suivi et de rapports réguliers des progrès réalisés afin d'accroître les contenus et les services de langue française sur Internet. Le gouvernement s'est engagé dans son dernier budget à investir plus de 75 millions de dollars dans la numérisation des collections fédérales d'intérêt patrimonial. La ministre du Patrimoine canadien a indiqué que la moitié de cette somme serait consacrée aux collections de langue française.

Rapprochement avec les communautés minoritaires

Enfin, la commissaire désire souligner les progrès accomplis par trois ministères dans le rapprochement avec les communautés minoritaires. En travaillant en étroite collaboration avec les communautés, ces institutions donnent l'exemple de ce qui devrait être une approche omniprésente au sein du gouvernement pour contribuer au développement et à l'épanouissement des minorités francophone et anglophone dans différents secteurs d'activité.

Développement des ressources humaines Canada

Le Comité national de développement des ressources humaines de la francophonie canadienne et le *Human Resources Regional Table of the English Language Community in Quebec* sont des organismes de concertation exemplaires réunissant des représentants des communautés et du gouvernement fédéral. Ces comités ont pour mandat d'élaborer une vision et des objectifs conjoints.

Santé Canada

Santé Canada s'est aussi rapproché des communautés minoritaires de langue officielle cette année avec la création d'un comité consultatif dont le travail permettra au ministère et à ses partenaires d'élaborer des mesures pour mieux répondre aux besoins des communautés minoritaires francophones.

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada

Ce ministère a mis en place, dans chacune des quatre provinces de l'Ouest, des organismes de développement économique communautaire francophones. Ceux-ci disposent d'un financement permanent et gèrent des fonds d'aide à la PME.

Date de modification : 2007-08-29